



COMMENT PARTICIPER AU PROGRAMME EURODYSSÉE ?

Le Programme Eurodyssée est une expérience originale d'échanges de jeunes, lancée en 1985 par Edgar Faure, alors Président du Conseil régional de Franche-Comté et de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Sous l'égide de l'ARE, ce programme en constitue l'une des actions les plus emblématiques.

EURODYSSÉE a pour objectif d'offrir aux jeunes une expérience professionnelle à l'étranger et un stage linguistique. Ainsi, il vise à développer une citoyenneté européenne, permet aux Régions de créer entre elles des liens privilégiés et mobilise les entreprises régionales pour l'accueil de stagiaires.

EURODYSSÉE : POUR UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EUROPÉENNE

Eurodyssée est un programme d'échanges entre Régions d'Europe qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans de bénéficier pendant 3 à 7 mois d'un stage à l'étranger.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle tout en leur offrant la possibilité de se perfectionner dans une langue étrangère.

Les stagiaires du programme Eurodyssée ont droit à:

- formation linguistique intensive,
- logement,
- bourse de stage ou rémunération,
- couverture sociale et assurances.

Un dispositif original tant par son financement :

- chaque Région finance les frais d'hébergement, de formation et de fonctionnement, avec le soutien éventuel des entreprises,

que par le public visé :

- aucun niveau de qualification n'est exigé, le principe étant d'adapter l'offre des candidatures à la demande des entreprises.

EURODYSSÉE : MODE D'EMPLOI

1. Bénéficiaires

Ce programme s'adresse aux jeunes originaires d'une Région membre de l'ARE active au sein de l'Eurodyssée.

2. Durée

3 mois minimum, 7 mois maximum (formation linguistique comprise).

3. Formation linguistique

La grande majorité des Régions ont mis en place un cours de langue à l'arrivée des stagiaires. Celui-ci peut être intensif et se dérouler sur 3 ou 4 semaines avant le stage pratique en entreprise ou bien s'étaler sur une période plus longue, en parallèle à la formation pratique.

4. Stage pratique

Pendant cette période effectuée en entreprise, le bénéficiaire occupe une fonction définie avant l'entrée en stage. Il est soumis aux horaires et au règlement de l'organisme d'accueil.

5. Statut

Selon la législation en vigueur dans la Région d'accueil, les bénéficiaires du dispositif possèdent :

- soit le statut de stagiaire de la formation professionnelle,
- soit le statut de salarié.

6. Financement

Le stagiaire perçoit une bourse ou une rémunération selon les modalités du programme Eurodyssée dans la Région concernée.

Compte tenu du délai de paiement nécessaire dans certains cas, il est recommandé aux stagiaires de se munir d'une somme d'argent leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant le premier mois de stage.

7. Protection sociale

Le bénéficiaire est couvert par le système de sécurité sociale de la Région d'accueil pendant toute la durée de son séjour au sein de l'Union Européenne.

Une assurance rapatriement et responsabilité civile est souscrite et financée pour chaque stagiaire par le secrétariat général Eurodyssée et l'ARE.

IMPORTANT : Avant son départ à l'étranger, il appartient au stagiaire de se renseigner dans sa Région d'origine sur les conditions de réintégration au régime général de la sécurité sociale après son stage.

8. Hébergement

Lors de son arrivée dans la région qui l'accueille, le stagiaire est logé en fonction des disponibilités :

- foyer de jeunes travailleurs ou résidence pour étudiants,
- appartement,
- famille.

9. Suivi des stagiaires à l'étranger

Lors du séjour à l'étranger, un correspondant assiste généralement le stagiaire pour tous les problèmes qui pourraient survenir, tant sur le plan professionnel que sur le plan de l'intégration sociale.

La plupart des Régions organisent des visites, des excursions ou des manifestations permettant aux stagiaires de s'intégrer à la culture de la région d'accueil.

10. Rapport de stage

Dans le mois qui suit la fin du stage, un rapport doit être remis à la Région d'origine et/ou d'accueil.

Ce document permet la délivrance du certificat de stage.

POUR PLUS D'INFORMATION

Secrétariat général Eurodyssée



REGIÃO AUTÓNOMA DOS AÇORES
Direção Regional do Emprego e Qualificação Profissional
Rua Dr. José Bruno Tavares Carreiro
9500-119 Ponta Delgada – Açores – Portugal
Tel. 00351 296 30 80 00
Fax. 00351 296 30 81 93
Mail: ruj.js.bettencourt@azores.gov.pt

Ou

Coordination technique et candidature

Auprès de votre Région et de son correspondant Eurodyssée en www.eurodyssée.eu